



**COMMUNE DE MORNE-A-L'EAU
CONCOURS DE MARCHANDE
DIMANCHE 21 MAI 2017 à 9 hrs
DANS LE CADRE DE LA FETE DE LASSERRE**



Art. 1 : Le présent concours est organisé par la Ville de Morne-à-l'Eau et a la vocation de valoriser, de perpétuer la vente traditionnelle de produits maraîchers locaux et de récompenser celles qui auront le mieux représenté cette profession autour de **l'ART ET LA CULTURE** dans toute sa splendeur.

Art. 2 : Le jury est composé de Marchands, d'Agriculteurs, de Consommateurs, de personnes averties ainsi que de l'Elue déléguée au Tourisme en la personne de Mme Dolorès BELAIR.
le concours est ouvert à toutes les marchandes résidant sur le territoire de la Ville de Morne-à-l'Eau.

Art. 3 : Les participants devront concourir en tenant compte des critères ci-après :

- ✚ La Tenue Vestimentaire
- ✚ Le port du costume traditionnel créole est recommandé

- ✚ L'Agencement de l'espace de vente
- ✚ L'usage des tréteaux est obligatoire, les produits ne doivent en aucun cas être déposés sur le sol. L'ensemble doit être en parfait état de propreté.

- ✚ La Variété des produits
- ✚ Il sera tenu compte de la qualité, de la variété, de la diversité, de la rareté ou de l'abondance des produits exposés à la vente.

- ✚ L'accueil de la clientèle
- ✚ Le sourire attentionné, l'élan communicatif et l'amabilité seront des qualités dont feront nécessairement preuve les candidates au cours de leur prestation.
- ✚ Il sera attribué à chaque participant une note allant de 0 à 10 par critère d'évaluation

Art. 4 : Les candidates ayant obtenu les meilleures notes pour l'ensemble des 4 critères mis en évidence seront ainsi récompensées :

❖ 1 ^{er} Prix	50 €
❖ 2 ^{ème} Prix	40 €
❖ 3 ^{ème} Prix	30 €
❖ 4 ^{ème} Prix :	20 €

Art. 5 : La remise des Prix sera publique et aura lieu le dimanche soir en début de l'animation Podium et être vêtu du Costume traditionnel Créole.

Tous les participants y sont invités ; les lauréates absentes auront la possibilité de recevoir leurs récompenses dans un délai d'un mois à partir de la remise, en le récupérant personnellement à la Direction des Affaires Culturelles. Passé ce délai, le Prix sera acquis à la Ville de Morne-à-l'Eau.

Art. 6 : Le fait de concourir implique l'acceptation du présent règlement.

Les décisions du Jury sont sans appel.

Tous renseignements complémentaires concernant ce concours sont disponibles à la Direction des Affaires Culturelles de Morne-à-l'Eau (Ancienne Perception Rue du Débarcadère 97111 MORNE-A-L'EAU – Tél. : 0590 24 58 28).



**COMMUNE DE MORNE-A-L'EAU
CONCOURS DE MARCHANDE
DIMANCHE 21 MAI 2017 à 9 hrs
DANS LE CADRE DE LA FETE DE LASSERRE**



FICHE D'INSCRIPTION
CONCOURS DE MARCHANDE

(à retourner avant le Vendredi 19 Mai 2017)



NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

.....

TELEPHONE :

PORTABLE :

*Direction des Affaires Culturelles
Rue du Débarcadère
97111 MORNE-A-L'EAU
Téléphone : 0590 24 58 28
maud.landou@mornealeau.fr
L'élue déléguée au Tourisme
0690 60 85 67*